

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Défense Nationale

Commandement de la Gendarmerie Nationale

MISE EN DEMEURE N° 01

Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et en application des clauses contractuelles afférentes au Marché N° 01/2023 du 26/11/2023, portant travaux de réfection du Bloc hébergement HDR au niveau de L'Ecole de Police Judiciaire de La Gendarmerie Nationale à Isser/Boumerdes, conclu avec **SARL-UNION GLOBAL SERVICE « BENNOUR SOUFIANE »**, dont le siège social Cité SAHANE N°01 ILOT 72 GRP 529 EL-OUED cette dernière est mise en demeure pour :

- Absence total du Gérant ou son Représentant
- Nombre des ouvriers sur le chantier insuffisant.
- Une très faible cadence des travaux.

A Cet effet, l'**Entreprise SARL-UNION GLOBAL SERVICE « BENNOUR SOUFIANE »** est tenue de renforcer le chantier et d'accélérer la cadence des travaux afin d'honorer les délais contractuels du contrat qui est de Quatre (04) mois, et cela dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Passé ce délai, des mesures seront appliquées conformément à la réglementation en vigueur.